

Jugés trop bons amis pour leurs charges

BERGERAC (24) Le mandataire judiciaire et le président du tribunal de commerce cogéraient une SCI. Le premier encourt des poursuites disciplinaires, le second a démissionné

DANIEL BOZEC
d.bozec@sudouest.fr

Les deux derniers contrôles dont son étude a fait l'objet n'ont rien donné. « J'ai ouvert mes livres, ma comptabilité. Ils m'ont blanchi. M^e Pimouguet n'a jamais piqué dans la caisse de répartition des fonds adressés aux créanciers. » C'est l'intéressé lui-même, mandataire judiciaire à Bergerac, qui le dit. M^e Pascal Pimouguet le sait, il n'échappera pourtant pas au conseil disciplinaire du Conseil national des administrateurs judiciaires et des mandataires judiciaires (CNAJMJ), dernière réplique des secousses qui ont agité, en début d'année, le tribunal de commerce de Bergerac, avec, à la clé, la démission de l'ex-président.

Plainte d'un collectif

C'était le 19 janvier dernier, jour d'audience solennelle de rentrée de la juridiction commerciale. L'ancien président, Philippe Paris, prend la parole, à la place du nouveau, Éric Royère, « empêché », indique-t-il. Et pour cause : rien ne filtre alors mais le nouvel élu a, quelques jours plus tôt, présenté sa démission dans un mail adressé à ses pairs. Pas un mot de plus, donc, à l'audience, mais un hommage discret aux mandataires qui travaillent avec le tribunal. « Nous savons tous que nous pouvons compter sur la coopération exemplaire des mandataires exerçant au sein de la juridiction », glisse Philippe Paris.

Ou comment planter subtilement le décor pour les initiés, sans évoquer cette fameuse plainte adressée courant 2017 au parquet général de Bordeaux au nom d'un « collectif » de supposées « victimes » de M^e Pascal Pimouguet. De graves accusations de détournements de fonds dans une demi-douzaine de procédures de liquidations d'entreprises assorties de l'évocation d'un lien d'affaires entre le mandataire et Éric Royère, patron d'une société bergeracoise de clima-



Éric Royère en a tiré les conséquences, préférant démissionner, « extrêmement blessé par la remise en question de son honnêteté », confie un juge-commissaire. PHOTO ILLUSTRATION G. M.

tisation, fraîchement élu à la présidence du tribunal de commerce.

De fait, tous deux sont les cogérants d'une Société civile immobilière (SCI). Baptisée Birdy (référence au « birdie » prisé des golfeurs et qui avait déjà inspiré le compte dissimulé de Jérôme Cahuzac), elle détient un immeuble en centre-ville de Bergerac, rue Saint-Louis. La SCI a été fondée en 2005, Éric Royère a racheté les parts d'un autre associé en 2010. « À cette période, je ne sais plus s'il était devenu juge-commissaire ou pas, ça a dû se faire de manière concomitante », convient Pascal Pimouguet. Une enquête préliminaire est ouverte. Confiée à la gendarmerie, entre Section de recherches de Bordeaux et Brigade de recherches de la compagnie de Bergerac, elle n'a « rien donné », confirme une source proche des investigations. En l'occurrence, la SCI n'a pas servi à racheter des actifs d'entreprises liquidées au tribunal de commerce.

« On a été négligents »

Reste que l'affaire ne pouvait que je-

ter le trouble dans un milieu aussi sensible que celui des tribunaux de commerce (lire par ailleurs). D'autant qu'à la SCI litigieuse s'ajoute la situation de l'épouse d'Éric Royère, salariée de l'étude de M^e Pimouguet depuis « dix-douze ans ». Éric Royère (1) en a tiré les conséquences, préférant démissionner, « extrêmement blessé par la remise en question de son honnêteté », confie un juge-commissaire.

Au sein du tribunal l'on s'accorde à louer les qualités de Pascal Pimouguet, « qui remplit une fonction infernale » et fut accessoirement appelé à la rescousse à Angoulême après les soucis de Jean-François Torelli, un autre mandataire périgourdin aujourd'hui radié. On fait bloc, aussi, au

tour d'Éric Royère : « Victime collatérale de plusieurs personnes qui en veulent à M^e Pimouguet », dit l'un. « Quelqu'un de violemment rigou-

reux. À être trop droit dans ses bottes, on ne voit pas venir les coups », ajoute l'autre.

« Indéniablement, on a été négligents », reconnaît M^e Pimouguet, soucieux d'apparaître transparent. « C'est factuel, on a été associés, mais ni l'un ni l'autre n'en a tiré profit. C'est une association d'amis, on jouait au golf ensemble, on partait en vacances, mais cette proximité ne sous-entend pas connivence. Pour preuve, j'ai eu moins de dossiers au tribunal quand, élu président, il a élargi les compétences à mes collègues de Libourne et Périgieux. On n'avait pas vu ce point sensible qui donnait l'apparence d'une proximité trop importante. » M^e Pimouguet en sera quitte pour le conseil disciplinaire de la profession et s'expose à une sanction allant du blâme à la suspension. « On s'expliquera, je donnerai mes arguments. »

(1) L'ex-président Éric Royère, le nouveau Jean-Luc Lhaumond et Philippe Paris n'ont pas donné suite aux sollicitations de « Sud Ouest ».

Crash d'un avion de tourisme : le président de l'aéro-club de Belvès tué

DORDOGNE Un petit avion, de type Cessna 172, s'est écrasé hier, vers 11 h 30, près de l'aérodrome de Belvès, en Dordogne. Le pilote qui se trouvait seul à bord est décédé. Son identité vient d'être confirmée : la victime n'est autre que le président de l'aéro-club de Belvès, Alain Valleron. Le drame s'est produit au lieu dit Le Bournat, à Saint-Pardoux-et-Vielvic, à quelques centaines de mètres de la piste du club. Un témoin auditatif qui travaillait dans les bois a entendu l'avion tomber et s'écraser. C'est lui qui a donné l'alerte.

Gourette : la route rouverte à la circulation

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

La route reliant Laruns à la station de Gourette (commune des Eaux-Bonnes) s'était affaissée le 13 juin dernier, laissant la station isolée puisqu'il fallait passer par le col d'Aubisque pour la rejoindre. Les travaux engagés en un temps record ont permis de rouvrir la voie hier, à 18 h 15, en présence du préfet et du président du Département des Pyrénées-Atlantiques. Quatre jours avant le passage du Tour.

Nicolas Hulot viendra bien en Béarn mais fin août

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

« Nicolas Hulot viendra bien en Béarn mais fin août », a confié le préfet des Pyrénées-Atlantiques dimanche, en marge de la commémoration de la rafle du Vél d'Hiv, à Pau. « La visite du ministre de la Transition écologique, qui n'avait jamais été confirmée, permettra d'organiser une discussion. » Ce déplacement était un temps envisagé hier, à Laruns.

EN BREF

AIR FRANCE

L'intersyndicale d'Air France a menacé, hier, de « reprendre » en septembre le conflit sur les salaires, après les grèves à répétition du premier semestre, si aucun accord sur les rémunérations n'est conclu d'ici la rentrée.

ARMÉES

La ministre des Armées, Florence Parly, a annoncé, hier, une réorganisation de la maintenance de l'armée de Terre afin d'en accroître la disponibilité, de l'ordre de 62 % aujourd'hui, en augmentant largement le recours au secteur privé.

PÉNURIE DE BITUME

Problème de production ou de transport ? La pénurie de bitume, qui ralentit les travaux routiers en France, constitue un coup dur pour les entreprises routières, au point qu'une réunion a été convoquée au ministère des Transports aujourd'hui.

SNCF : NOUVELLE GRÈVE

La CGT Cheminots a programmé une nouvelle journée de grève à la SNCF vendredi, jour de publication des résultats financiers semestriels du groupe ferroviaire, notamment pour soutenir des grévistes menacés de sanction, a confirmé, hier, la direction.

E. LECLERC

Le géant de la distribution E. Leclerc va se lancer dans la fourniture d'électricité aux particuliers et vise « trois millions de clients d'ici 2025, soit 10 % du marché », a annoncé, hier, le PDG de l'enseigne.

L'apparence et le soupçon

Le parquet général de la cour d'appel de Bordeaux n'a engagé aucune procédure à l'encontre du juge-commissaire et éphémère président du tribunal de commerce de Bergerac, Éric Royère. Informé que ses liens avec le mandataire M^e Pimouguet étaient susceptibles de créer une difficulté, l'intéressé en a tiré les conséquences et a démissionné.

En revanche, le parquet a adressé un signalement au Conseil national des administrateurs judiciaires

et des mandataires judiciaires. « Un contrôle est en cours pour déterminer quelles conséquences cela a pu avoir ou ne pas avoir », explique son président, Christophe Thevenot, en convenant que la situation « n'était pas idéale » et qu'elle donnait « une apparence de partialité ». La saisine de la commission de discipline composée en majorité de personnes extérieures à la profession est probable.

Même si rien de répréhensible n'a été commis, le fait que M^e Pi-

mouguet et le juge-commissaire choisi pour présider la juridiction soient associés au sein d'une Société civile immobilière (SCI) ne pouvait que jeter la suspicion. Et ternir l'image d'une justice consulaire souvent vilipendée pour ses petits arrangements entre amis.

Le Code de déontologie édité par le Conseil national des tribunaux de commerce rappelle pourtant l'importance de l'obligation d'impartialité. Celle-ci impose au juge d'adopter un comportement qui

« ne puisse faire naître dans l'esprit du justiciable un soupçon raisonnable de partialité ou de pré-jugement ». Au regard du lien économique existant entre le juge et le mandataire, le doute ne pouvait que germer dans l'esprit des personnes parties aux procédures où ils intervenaient. Une décision de justice, aussi bien motivée soit-elle, ne peut être acceptée que si elle n'offre aucune prise à l'apparence d'un possible parti pris.

Dominique Richard